



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 11 mai 2026

Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11^e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'école publique doit être préservée, soutenue et encouragée dans ses missions de service public, au service des familles du 11^e arrondissement,

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire, en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le démontrent de nombreuses études en sciences de l'éducation,

Considérant que chaque classe fermée donne lieu à une école fragilisée dans son fonctionnement tant pour les élèves, que pour les familles et les équipes pédagogiques, alors même que les écoles du 11^e arrondissement paient déjà lourdement les conséquences de la crise du périscolaire,

Considérant que dans le 11^e arrondissement ce sont 14 fermetures de classes qui sont envisagées pour la rentrée 2026 dans les écoles maternelles Bouvines, Cité Voltaire, Merlin, 111 Parmentier, Baudin, et les écoles élémentaires Saint-Maur, Servan, Cité Voltaire, Titon, Froment, Cavaignac, 109 Parmentier, Saint-Sébastien et Trois-Bornes

Considérant que seules deux ouvertures de classes dans les écoles maternelle Beslay et élémentaire 11bis Parmentier ont été annoncées, parce que les fermetures des années précédentes entraînaient des dérogations administratives des élèves du secteur vers d'autres écoles faute de places suffisantes dans ces écoles,

Considérant que ces fermetures vont engendrer des classes surchargées dans lesquelles les missions essentielles d'inclusion des élèves en situation de handicap, d'apprentissages de qualité pour l'ensemble des enfants, de climat scolaire apaisé et de bien-être préservé seront mises à mal,

Considérant que les conditions de travail des équipes pédagogiques dont l'engagement exceptionnel est connu de toutes et tous doivent être garanties et préservées,

Considérant que les postes d'enseignant.es absents doivent être remplacés et qu'il est indispensable de continuer à recruter des enseignant.es supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacement notamment pour les postes spécialisés de maitres et maitresses en RASED,

Considérant que les décharges des directeurs des écoles du 11^e arrondissement doivent être sanctuarisées, à travers la publication effective du décret confirmant leur maintien et la signature de la convention entre l'Etat et la Ville de Paris,

Considérant que les enfants les plus fragiles seront, en cas de fermetures de classes et donc de classes surchargées, les premières victimes de ces décisions injustes alors même que la lutte contre les inégalités et le déterminisme social doivent être notre priorité,



Considérant que l'académie de Paris est aujourd'hui une des plus ségréguées de France et qu'il faudrait au contraire investir massivement dans l'école publique pour améliorer la mixité sociale et scolaire,

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent au contraire une fuite vers le privé et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de baisse démographique à Paris, mais que celle-ci est absorbée quasi exclusivement par l'enseignement public, sans effort équivalent demandé à l'enseignement privé sous contrat ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves devrait au contraire être saisie comme une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage, réduire les effectifs par classe et renforcer l'accompagnement pédagogique ;

Considérant enfin l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale ;

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

Emet le vœu que :

Que le Ministère de l'Education Nationale :

- annule les 14 fermetures de classes prévues dans le 1^{er} degré dans le 11^e arrondissement pour la rentrée 2026
- engage un moratoire sur les fermetures de classes dans le 11^e arrondissement et à Paris ;
- renforce les brigades de remplacement ainsi que les enseignants spécialisés notamment dans les RASED ;
- publie le décret confirmant les décharges de directeurs d'écoles à Paris et signe la convention avec la ville de Paris relative à ces décharges ;
- garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants.

* * * * *

Résultat des votes :

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Mme Delphine Goater.

Contre : groupe Union de la Droite et du Centre

Le vœu est adopté à la majorité